

Agglomération Montargoise

Le Journal de la Communauté d'Agglomération

Amilly - Cepoy - Châlette-sur-Loing - Corquilleroy - Montargis - Pannes - Paucourt - Villemandeur



Voici le premier numéro du Journal d'information de la nouvelle Communauté d'Agglomération. Vous y trouverez notamment une présentation du budget 2002 qui a été adopté à l'unanimité.

Ce budget met en valeur les nouvelles compétences de l'AME comme par exemple le Développement économique, la politique de la ville et les politiques sportives et culturelles.

L'année 2002 est aussi la première application de la taxe professionnelle unique (TPU) qui est perçue par la Communauté d'Agglomération et non plus par les communes.

Vous aurez l'occasion de rencontrer les élus et le personnel de l'AME lors de la Foire de la Madeleine où nous serons à votre disposition pour vous présenter les compétences et les réalisations de la Communauté d'Agglomération.

Jean-Pierre DOOR

Président de la Communauté d'Agglomération

Sommaire



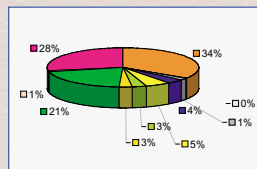
Environnement P 2



Eau potable P 3



Développement économique P 6



Finances P 4-5



Culture et Loisirs P 8

Environnement



Voici bientôt un an que le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Montargis est installé route de Corquilleroy à Pannes.

Changement d'adresse mais pas d'objectif :

L'amélioration de la qualité des différentes collectes.



Depuis 1999, l'installation de la collecte sélective fonctionne relativement bien, mais il reste encore à améliorer la qualité du tri des déchets de chacun pour arriver à des résultats satisfaisants.

Dans le souci permanent de répondre à vos questions et de résoudre certains problèmes rencontrés, le SMIRTOM a mis en place plusieurs numéros de téléphone à votre disposition :

Téléphone 02 38 87 37 47 : Notre service Réclamations ouvert de 8 h à 13 h, tous les jours de la semaine. En cas de problèmes de collecte, contactez-le.

Téléphone 02 38 87 37 45 et 02 38 87 37 46 : Les ambassadrices du tri restent à votre écoute afin de répondre à toutes vos interrogations. Questions sur le tri, valorisation des matières...?

Les collectes : Quand ? Comment ? Quoi ?

ORDURES MÉNAGÈRES

Elle s'effectue 1 à 2 fois par semaine, selon la commune. Les sacs ou bacs « OM » sont à sortir la veille pour le lendemain matin ou avant 18 heures pour les collectes du soir.

ATTENTION ! Veillez à laisser vos sacs en évidence pour faciliter le ramassage.

OBJETS ENCOMBRANTS appelés aussi « MONSTRES »

Mobilier en bois, matelas, literie, huisserie, moquette, textile, plastique, sanitaire, petit électroménager, téléviseur, micro-ondes, informatique, vaisselle, céramique et livre sont ramassés comme les ferrailles, une fois par trimestre.

FERRAILLES

Gazinières, machines à laver, lave-vaisselle, vélos, cadres de mobylette et ferrailles proprement dites sont ramassés chaque trimestre.

SELECTIVE

(Bouteilles et flacons plastiques « PET » et « PEHD », alu et boîtes de conserves, briques alimentaires, emballages en carton) s'effectue 1 fois par semaine pour les habitants munis d'un bac individuel à couvercle jaune.

ATTENTION ! Si votre bac n'est pas collecté, vérifiez bien qu'il contient uniquement des matières recyclables. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter.

PEINTURES, PRODUITS DANGEREUX et VÉGÉTAUX

Ils sont à déposer en déchetterie.

LES JOURS

Les collectes sont décalées d'une journée en fonction du jour férié, si le ramassage s'effectuait le mardi matin, il aura lieu le mercredi matin. Dans ce cas, exceptionnellement les collectes habituelles du vendredi seront effectuées le samedi.

La semaine nationale de l'Environnement Du 17 au 23 juin 2002

Ordures ménagères ? Collecte Sélective ? Valorisation des déchets ? « Mais où vais-je mettre...? »



Dans le cadre de leurs actions d'information et de communication (tri sélectif, valorisation des déchets ménagers,...) nos ambassadrices de tri organisent l'ouverture d'une maison de l'environnement durant la semaine du 17 au 23 juin 2002.

Cette maison proposera une approche éducative du tri sélectif et de la valorisation des déchets récoltés.

Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h pour les groupes scolaires, le samedi de 9 h à 12 h à tout public.

Expositions, films...

La qualité de l'eau du robinet

Mise en service des Skids

Le 11 juillet 2001, le Préfet du Loiret prenait un arrêté de limitation de l'usage de l'eau du robinet sur la Communauté de l'Agglomération Montargoise, et en particulier sur les communes de Pannes, Châlette et certains quartiers d'Amilly. En effet, l'eau issue des forages alimentant tout ou partie de ces communes présentait des teneurs en produits phytosanitaires supérieures à la valeur limite réglementaire de 0,5 microgrammes par litre au total et l'usage de l'eau du robinet était déconseillé pour les nourrissons, les femmes enceintes (ou qui allaitaient), et les enfants pesant moins de 10 kg, habitant sur les 3 communes mentionnées ci-dessus.



Afin de remédier à cette situation, la Communauté de l'Agglomération Montargoise, sous l'impulsion de son Président Jean-Pierre Door, et Lyonnaise des Eaux France ont mis en œuvre un **plan d'action d'envergure destiné à garantir la qualité de l'eau** fournie aux habitants des communes concernées.

Ce plan d'action est prévu en 3 étapes :

• **Etape n° 1** : construction en première phase d'unités de traitement d'eau anti-pesticides ; durant cette période, des bouteilles d'eau ont été mises à la disposition des publics touchés par les restrictions d'usage de l'eau.

• **Etape n° 2** : mise en service des unités de traitement d'eau anti-pesticides permettant de distribuer une eau conforme aux normes sanitaires vis-à-vis des teneurs en pesticides.

• **Etape n° 3** : mise en service d'une nouvelle usine de production d'eau potable ; un délai d'environ 2,5 à 3 ans sera nécessaire pour réaliser les études et la construction de ce nouvel équipement.

Depuis janvier 2002, les étapes 1 et 2 sont terminées. Le traitement des pesticides sur les forages de l'Aulnoy et la Chise est opérationnel. L'eau distribuée sur l'ensemble de l'Agglomération est débarrassée de ces produits.

L'Agglomération Montargoise et la Lyonnaise des Eaux France informeront la population régulièrement de l'avancement du projet et de la mise en œuvre de l'étape n° 3.

Le principe du traitement

Il consiste à faire percoler l'eau des forages au travers de filtres garnis de « charbon actif ». Le charbon actif fabriqué à partir de produits naturels possède la propriété de retenir les produits phytosanitaires. Lorsqu'il est saturé, le charbon actif est remplacé par une charge neuve et est régénéré pour être réemployé.

Les installations construites en moins de six mois consistent en trois filtres installés sur le forage de l'Aulnoy n° 1 à Pannes (pour un débit de 150 m³/h). Ces filtres sont dotés des équipements électromécaniques leur permettant un fonctionnement en automatique et sont sous le contrôle permanent des techniciens chargés de leur fonctionnement à l'aide d'une centrale de télésurveillance.

Ont participé à la réalisation de ces ouvrages outre les équipes de Lyonnaise des Eaux France, les entreprises Tinet et Durand pour les travaux de génie civil, l'entreprise Vaillant pour les canalisations, l'entreprise Dubois pour le bardage, la Sonatra pour le levage et la société Infilco pour les filtres.

Budget 2002

Ce budget est le 1^{er} de la nouvelle Communauté



Ce budget primitif 2002 est le premier à être entièrement préparé par l'assemblée intercommunale issue des urnes en mars dernier, et le premier de la Communauté d'Agglomération que nous venons de créer pour remplacer le District.

Ce budget est avant tout le reflet financier du projet d'Agglomération que nous construisons ensemble depuis dix mois.

La première étape de ce projet était tout d'abord l'élargissement des compétences intercommunales aux domaines de la culture, du sport, de la politique de la ville et du logement, et du développement économique, et la

transformation du District en Communauté d'Agglomération, avec taxe professionnelle unique. Cette première étape a été franchie avec succès dès 2001.

La deuxième étape est la mise en œuvre concrète des nouvelles compétences qui ont été acquises, et la réalisation des investissements qui structureront notre Agglomération dans les prochaines décennies. Cette deuxième étape, nous vous proposons de l'engager avec ce budget 2002.

Nous avons une ambition : mieux répondre aux attentes des 56.000 habitants de notre Agglomération et replacer l'Agglomération Montargoise parmi les 100 premières Agglomérations de France⁽¹⁾.

Pour cela, il faut accroître les infrastructures et l'animation culturelle et sportive, développer l'emploi, le commerce et l'industrie, mais aussi améliorer la qualité de l'accueil et le cadre de vie quotidien. Et parce qu'on ne peut prendre les devants qu'en veillant à ses arrières, il faut aussi assainir les finances de notre Agglomération.

La politique culturelle d'intérêt communautaire

Nous voulons donner à notre Agglomération un supplément d'AME. La Commission des affaires culturelles a engagé le travail d'élaboration d'une véritable politique culturelle d'Agglomération. La politique culturelle de notre Agglomération ne saurait se limiter au seul versement de cachets à des intervenants extérieurs, aussi reconnus soient-ils. La Commission a décidé la mise en place d'un appui à la production locale et aux artistes locaux. Un système d'aide aux troupes de théâtre du Montargois, qu'il s'agisse de l'Arabesque, du Masque d'Or ou de Tivolio, doit ainsi être établi et pérennisé. Dans le même sens, l'appui au Salon du Livre intègre pleinement la politique culturelle d'intérêt communautaire. Enfin, un audit culturel doit nous permettre de définir ensemble les voies et moyens d'une politique culturelle d'Agglomération plus diversifiée, plus ouverte, et mieux intégrée localement.

Le montant affecté à cette politique culturelle d'intérêt communautaire est de 350.632,74 € (2,3 MF), comprenant 198.183,72 € (1,3 MF) de subventions et 152.449,02 € (1MF) de dépenses de personnel.

La politique sportive d'intérêt communautaire

Il s'agit d'une compétence totalement nouvelle. La Commission des affaires sportives a engagé le travail d'élaboration de cette politique sportive d'Agglomération. Trois axes d'intervention ont été dégagés :

- La construction et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.
- L'appui à l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale ou internationale.
- Le soutien au mouvement sportif.

La politique sportive d'Agglomération, pour sa première année de fonctionnement, se voit dotée d'une budget de 76.224,51 € (500.000 F). Là aussi, notre projet d'Agglomération doit nous permettre de faire mieux vivre l'AME du sport.

La politique de la ville et du logement

La compétence pour la politique de la ville va être mise en œuvre en partenariat avec le Conseil Général, dans le domaine de la prévention spécialisée. Une équipe d'éducateurs mènera des actions de proximité en direction des jeunes les plus difficiles. Un budget de 26.678,58 € (175.000 F) est à prévoir.

A côté de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, l'Agglomération souhaite prendre une part plus active dans la politique de l'habitat social. La construction d'une résidence sociale pour travailleurs rue de la Pontonnerie, ainsi qu'une prise de

participation dans la SA d'HLM de Montargis – pour un montant de 30.489,80 € (200.000 F), sont prévues pour 2002.

La politique de développement économique

Il nous faut retrouver l'AME d'entreprendre. Cette nouvelle compétence pour le développement économique est la contrepartie de la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique. La mise en place de la Taxe Professionnelle Unique va s'échelonner sur 5 ans. Les taux appliqués aux territoires de chaque commune convergeront en 5 ans vers le taux unique de 18,95 %. Cette Taxe Professionnelle Unique sera un puissant facteur de solidarité et de développement économique pour l'Agglomération Montargoise.

Pour la mise en œuvre de notre politique de développement économique, les actions de promotion seront menées en partenariat avec le Conseil Général au travers de l'ADEL, le Conseil Régional, ainsi que les organismes consulaires. La zone Arboria a d'ores et déjà été reconnue d'intérêt communautaire. Le conseil syndical du SIVU Arboria a accepté l'arrivée en son sein de notre Agglomération. Une première action de promotion audiovisuelle de notre Agglomération, au niveau national, est envisagée. Le budget affecté à cette première année de fonctionnement de la politique de promotion du développement économique est de 60.979,61 € (400.000 F).

Le développement des services publics essentiels à la vie quotidienne des habitants de l'Agglomération

Les dépenses de fonctionnement liées aux services publics essentiels de notre Agglomération progressent :

- La contribution au Service Départemental Incendie et Secours reste stable à 2,85 M€ (18,7 MF),
- Les transports publics avec la STAM représentent une dépense de 2,13 M€ (14 MF), (+ 3%),
- Le ramassage et le traitement des ordures ménagères représentent une charge de 4,19 M€ (27,5 MF), (+ 4 %).

Prévoir les principaux investissements qui contribueront à structurer notre Agglomération dans les prochaines décennies

La principale entrée de notre Agglomération doit être réhabilitée : le projet d'aménagement de l'entrée nord est doté de 457.347,05 € (3 MF). Le principal atout écologique et forestier de notre Agglomération doit être mis en valeur : le projet de construction de la Maison de la Forêt est doté de 457.347,05 € (3 MF). La circulation des piétons et cyclistes et le cadre de vie doivent être améliorés : le projet de création de pistes cyclables est doté de 304.898,03 € (2 MF). Notre Agglomération doit s'ouvrir plus largement aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : le projet de développement des NTIC dans l'Agglomération est doté de 182.938,82 € (1,2 MF). Avec la Médiathèque, nous deviendrons bientôt une véritable cyber-Agglomération. Le parc de véhicules de la STAM doit aussi être modernisé (381.122,54 € (2,5 MF)), l'assainissement pluvial étendu (304.898,03 € (2 MF)), les voiries communautaires entretenues (228.673,53 € (1,5 MF)), et les réserves foncières élargies (182.938,82 € (1,2 MF)).

Assainir les finances de notre Agglomération

Il est indispensable de désendetter notre Agglomération. Le produit des emprunts sera réduit. Les charges de remboursement en capital : 3,51 M€ (23 MF) seront couvertes par 762.245,09 € (5 MF) de dotations aux amortissements et 2,74 M€ (18 MF) d'autofinancement. En continuant sur ces bases, nous pouvons nous fixer comme objectif de rembourser chaque année environ 1,07 M€ (7 MF) de plus de dette en capital que l'on contracte de nouvelle dette. Ce désendettement devrait progressivement diminuer nos charges financières et procurer des marges de manœuvres supplémentaires sur la section de fonctionnement. Ces marges de manœuvres nous permettront, le moment venu, de passer de la stabilité fiscale à la baisse des impôts.

Au final et pour résumer, l'objectif est simple : Donner un nouvel élan à notre Agglomération.

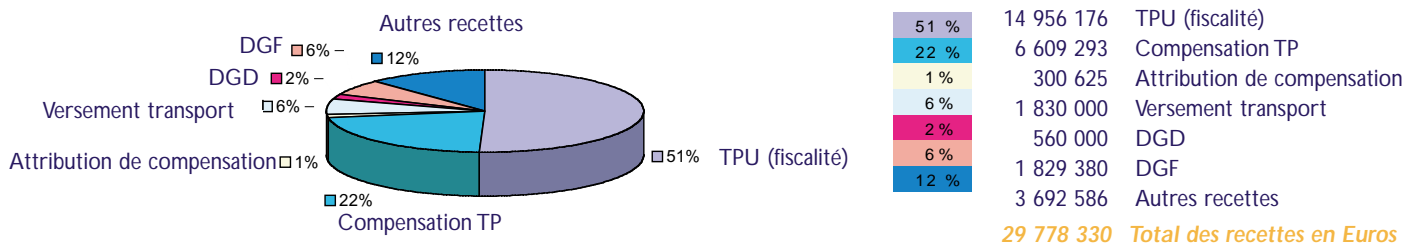
(1) La France compte 140 aires urbaines de plus de 50 000 habitants.

Budget 2002

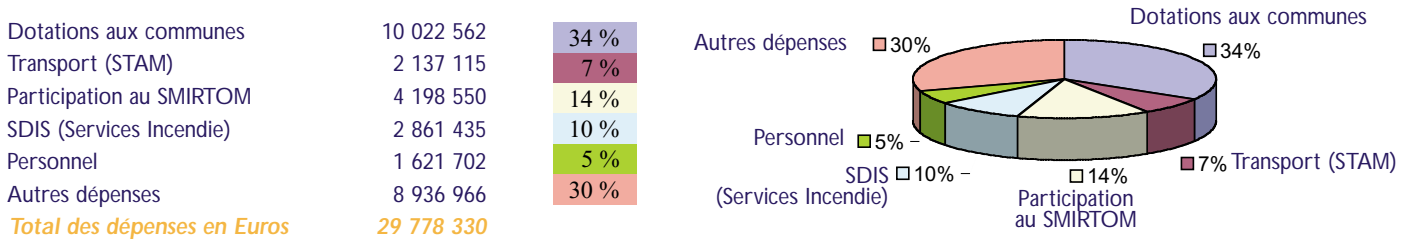
Ce budget est le premier de la nouvelle communauté d'Agglomération. Il repose sur la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique, ce qui signifie plus de solidarité entre nos communes et plus de dynamisme pour notre Agglomération. Ses priorités vont aux services publics essentiels à la vie quotidienne de chacun (ramassage et traitement des ordures ménagères, assainissement, transports publics) mais aussi au nouveau rôle que nous avons souhaité donner à l'Agglomération, en faveur de la culture, du sport, de la politique de la ville et du développement économique. Avec les grands investissements qui verront le jour dès cette année (entrée nord de l'Agglomération, maison de la forêt, pistes cyclables, réseaux internet), notre Agglomération est dotée d'une solide rampe de lancement pour le 21ème siècle.

Section de Fonctionnement

Principales recettes

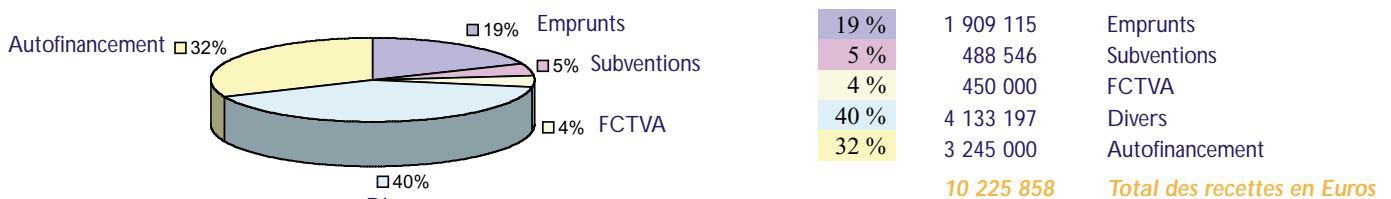


Principales dépenses

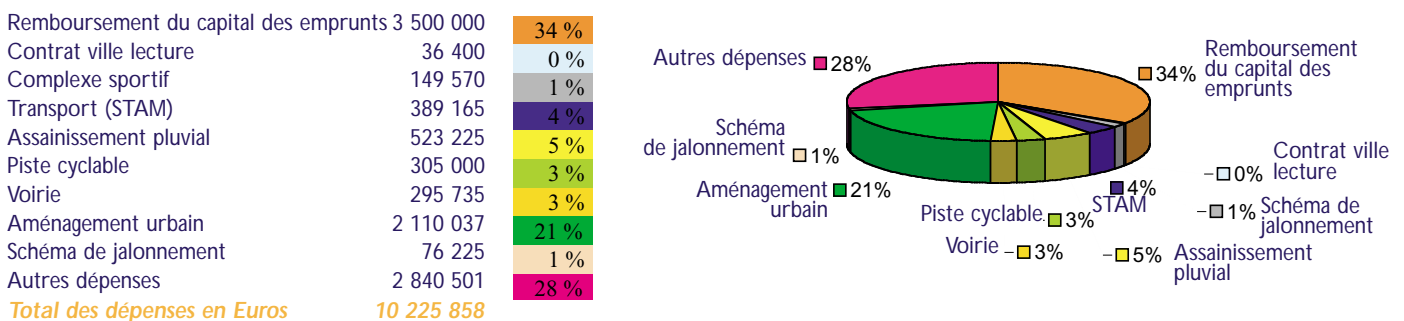


Section d'Investissement

Principales recettes



Principales dépenses



Développement Economique

Signature de la Charte d'Orientation et de Développement Commercial

Jean-Pierre DOOR, Président de l'AME et les représentants des principales organisations commerciales que sont la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, la Chambre des Métiers du Loiret, et la Fédération des Unions Commerciales et Artisanales de l'Agglomération ont procédé le 13 mai dernier à la signature de la Charte d'Orientation et de Développement Commercial. Les travaux concernant l'élaboration de ce document ont été engagés dès septembre 1996.

En juillet 2001, le Président du District a fixé pour objectif à Guy HAGHEBAERT, responsable du groupe de travail, de terminer la réalisation de ce projet en fin d'année 2001 pour permettre l'application de la charte au début de l'année 2002.

L'objectif a été tenu.

Cette signature constitue le premier acte important de l'AME en matière économique qui n'intervient dans ce nouveau domaine que depuis le 30 septembre 2001, date de l'arrêté préfectoral lui conférant la compétence économique.

Cette charte a pour objectif de stimuler l'activité commerciale dans un contexte de saine concurrence en raison des éléments suivants :

- 1) l'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins des consommateurs,
- 2) l'implantation et le développement d'enseignes nationales visant à limiter l'évasion de la clientèle en dehors de l'Agglomération Montargoise,
- 3) la synergie et la complémentarité des actions entre d'une

part, le commerce des différents centres ville et des centres bourg et d'autre part, le commerce de périphérie.

La charte servira de référence pour motiver les choix établis en Commission d'Équipement Commercial.

Sa durée de validité est fixée à 5 ans. Sa révision est prévue pour mars 2007. Un bilan sera établi à mi-parcours afin d'ajuster les orientations en fonction de l'évolution du tissu commercial.

Jean-Pierre DOOR a terminé son discours prononcé à l'occasion de cette signature en adressant ses remerciements aux membres du comité de pilotage ainsi qu'au personnel administratif qui ont participé à l'élaboration de cette charte.



Infos Office de Tourisme Syndicat d'Initiative Salon du Tourisme



Le Président et les élus sur le stand Moto.

Le salon qui s'est déroulé les 15 - 16 et 17 février 2002 a reçu la visite d'environ 5 000 personnes

L'A.M.E. une nouvelle fois partenaire dans l'organisation du Salon du Tourisme avec la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble sportif du Château Blanc.



J.-P. Door et M. Cerveau président de l'OTSI en visite dans les stands.

A 7 Septembre

21ème tour National des Grand-mères Automobiles



Arrivée d'une étape à Montargis place du Pâtis samedi 7 septembre 2002. Partenariat Office de Tourisme - UCM et Ville de Montargis



22 Septembre
Journée du Patrimoine



Dans le cadre des journées du patrimoine l'Office de Tourisme organise le dimanche 22 septembre 2002 à 10 heures et 15 heures des visites commentées et gratuites de la ville de Montargis. Le parcours de cette visite sera agrémenté, dans différents points stratégiques de la ville, de scénettes jouées par une quarantaine de personnes costumées. De plus on vous proposera de pouvoir sillonner les rues de la ville en calèches.



4 Octobre

"Challenge Adventure Charities"

Arrivée d'une étape à Montargis le vendredi 4 octobre 2002. Sont attendus environ 300 cyclistes anglais qui réaliseront 800 kilomètres en 3 jours au départ du Havre. Partenariat Office de Tourisme - UCM et Ville de Montargis

1^{er} Octobre au 1^{er} Novembre

15ème Mois de la Gastronomie du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre 2002

17 Novembre

Après-Midi Dansant organisé par l'Office de Tourisme le dimanche 17 novembre 2002 Espace Jean Vilar à Amilly. Avec l'Orchestre de Patrick Robin.

Pour tous renseignements contactez l'Office de Tourisme 02 38 98 00 87

Travaux réalisés par l'Agglomération

Aménagement de l'entrée Nord de l'Agglomération

Objectifs généraux

Maintenir les capacités de stationnement et les accès riverains (les développer si possible aux abords des communes nécessitant des arrêts minute). Dégager des terrasses devant les restaurants et les bars. Redonner leur place aux piétons et cycles en pensant un aménagement d'ensemble cohérent. Réduire le nombre de voies de circulation (passage à 2 fois 1 voie sur l'ensemble du parcours). Réduire les vitesses sur l'ensemble du parcours. Rétablir certains mouvements interdits actuellement par la configuration des carrefours (en prenant en compte les incidences sur le fonctionnement des espaces voisins, dont la Place du Pâtis). Prendre en compte les nouvelles voiries et les projets jouxtant la Route Nationale. Simplifier les carrefours (notamment Place Marin la Meslée). Rendre lisibles les indications (améliorer le plan de circulation et rendre cohérent l'implantation des panneaux de signalisation). Redonner à la Place Marin la Meslée un caractère de place urbaine. Mettre en évidence les entrées de Châlette/Loing et de Montargis. Affirmer la progression dans ces entrées (Pont SNCF : entrée d'agglomération, Place Marin la Meslée ou Pont Sédillot : entrée de ville). Rétablir les liens entre le « couloir » de la RN 7 et les quartiers avoisinants (à travers le maillage des voies secondaires, tout en limitant si possible les modifications de parcours qui entraîneraient des nuisances importantes pour les riverains habitant dans ces quartiers aujourd'hui calmes). Structurer et réduire les emplacements de stationnement des poids lourds le long de la voie SNCF. Restructurer la « façade » des terrains SNCF (en tenant compte de l'étude « publicité » et des évolutions qui ont pu avoir lieu depuis).

Paysager dans la cohérence l'ensemble du parcours (mais plantés épais et verdure éventuelle en pied de constructions ou en limites de domaine public).

CARREFOUR A - Pont SNCF Avenue Général Leclerc

Dysfonctionnements :

Accès difficile depuis et vers l'Avenue Général Leclerc. Vitesses importantes sur la RN (dans les 2 sens). Accès à Châlette non mis en évidence

Points positifs :

Situation d'entrée favorable

Éléments à prendre en compte :

Arrivée de la voie nouvelle. Présence de la station service et de diverses entreprises (accès) Première entrée de ville à affirmer.

SEQUENCE 1

Dysfonctionnements :

Vitesses élevées. Accès riverains problématiques (visibilité réduite en cas de stationnement, ou de jardinière foisonnante). Largeur des voies importante. Accotement traité en délaissé côté SNCF. Espace déqualifié dans l'ensemble (« façade » SNCF et publicités abondantes)

Points positifs :

Reste conséquent de l'alignement de Platanes. Stationnement des PL possible. Emprise importante permettant un aménagement

Éléments à prendre en compte :

Accès commerces, entreprises et riverains. Études sur la publicité. Stationnement PL à maintenir par « poches ».

CARREFOUR B - Giratoire Mengin

Dysfonctionnements :

Voie « privée » traversant le parking « Stoc » utilisée comme un accès vers Châlette-sur-Loing. Flux principal sur RN difficilement interrompu.

Point positif :

Point facilement identifiable (repère, drapeaux)

Éléments à prendre en compte :

Étude de pôle d'échange de la Gare. Entrée du supermarché

CARREFOUR C - Place Marin la Meslée

Dysfonctionnements :

Fausse contre-allée devant la librairie et l'auto-école (fonctionnement peu claire). Phasages compliqués au niveau des feux. Complexité du carrefour (nombre de branches et d'îlots). Directions mal comprises (entrée dans Montargis). Stationnement des utilitaires devant le magasin de location. Faiblesse de la rotation stationnement (liée à la proximité de la Gare). Mobilier urbain disparate (éclairage, bancs, poubelles...). Tra-versées piétonnes anarchiques. Petites rues en guide d'accès à Châlette-sur-Loing.

Points Positifs :

Entrée de Châlette-sur-Loing. Espace disponible potentiellement important. Élément ralentisseur.

Éléments à prendre en compte :

Étude de pôle d'échange de la Gare.

Mise en évidence de l'entrée de Montargis.

Mise en évidence de l'entrée de Châlette-sur-Loing.

SEQUENCE 3

Dysfonctionnements :

Contre-allée Ouest vers Montargis-centre mal indiquée. Fonctionnement en contre-allées pénalisant pour certains commerces (liés partiellement au passage et à l'arrêt « minute ». Stationnement lié à la Gare (partie nord). Place du piéton limitée (trottoirs peu larges) et traversées dangereuses (le stationnement central en encoche entre les platanes est problématique). Quartier Est fonctionne en mode isolé. Accès au Quartier Ouest limité et mouvements difficiles pour certains véhicules.

Points Positifs :

Alignements de platanes. Façades urbaines continues et cohérentes (maisons en bande).

Éléments à prendre en compte :

Entrée de Montargis. Accès et stationnement pour les communes.

CARREFOUR D - Pont Sédillot

Dysfonctionnements :

Mouvements impossibles (depuis contournement vers Montargis centre-ville). Vitesses excessives des PL dans le virage. Traitement de type routier (accès au contournement ou voie expresse : priorité à la voie non liée au tissu urbain). Lien avec la placette voisine inexistant. Coupure

de l'axe visuel en direction de Montargis (végétation).

Points Positifs :

Présence de la « fausse rivière ». Entrée réelle de Montargis (centre).

Éléments à prendre en compte :

Pente de l'accès au contournement et passage au-dessus de l'avenue Cochery. Étude de la Place du Pâtis (Ballereau - CETE de Blois) pour circulation et transition.



Culture et Loisirs

Un été musical au Domaine de la Pailletterie

Organisé par les Jardins d'Agrement et la Ville d'Amilly
soutenu par le Conseil Régional et le Conseil Général

Du 6 au 14 Juillet Concerts

Salle Jordi Savall au Domaine de la Pailletterie à Amilly

Dimanche 7 juillet à 21 h (professeurs)

Dimanche 14 juillet à 17 h (stagiaires)

Académie de musique des périodes classique
et préromantique

Robert **Falcone** (violin), Alain **Roudier** (piano)
et Walter **Bellagamba** (cor naturel et cor d'harmonie).

Du 20 au 28 Juillet

Concerts

Salle Jordi Savall au Domaine de la Pailletterie à Amilly

A partir du 22 juillet à 18 h 30 apéritifs concerts
avec les stagiaires

Samedi 20 juillet à 21 h (professeurs)

Dimanche 28 juillet à 17 h (stagiaires)

Stage de musique baroque : *l'Italie au XVII^e siècle.*

Michèle **Dévérité** (clavecin), Jean-Pierre **Nicolas** (flûte à bec),
Jean **Tabery** (cornet à bouquin), Patrick **Bismuth** (violin).

Du 2 au 11 Août Concerts

Salle Jordi Savall au Domaine de la Pailletterie à Amilly

A partir du 4 août à 12 h 30

(apéritifs concerts avec les stagiaires)

Eglise d'Amilly

Samedi 3 août à 21 h (professeurs)

Dimanche 11 août à 17 h (stagiaires)

Académie de musique baroque

Noëlle **Spieth** (clavecin), David **Simpson** (violoncelle),
Charles **Zebly** (traverso), Alice **Pierot** (violin).



Stage musique baroque juillet 2001

L'accès à ces concerts est libre.

Pour tous renseignements, s'adresser au Service Culturel,
122, rue Albert Frappin, BP 909 45209 Amilly Cédex.
Tél. 02 38 28 76 68 - Fax. 02 38 28 76 65
E.mail mairie.amilly-service@wanadoo.fr



MUSIKÈ FRANCE

En région Centre
à Montargis

Le 11 Juillet 2002 à 20 h 45

Eglise Sainte-Madeleine

avec

Jean-Bernard POMMIER

Concert organisé par la Ville de Montargis

en collaboration avec l'A.P.S.M. et

l'Agglomération Montargoise (A.M.E.)

Foire de la Madeleine

18 au 22 juillet 2002

Stand de l'A.M.E.

Les élus et le personnel de la Communauté d'Agglomération auront le plaisir de vous recevoir sur leur stand afin de répondre à vos questions. Des permanences spécifiques seront assurées sur les thèmes suivants :

	9H30 / 13H30	13H30 / 17H30	17H30 / 20H30
Jeu 18 Juillet		● Location Salles (Tivoli - Château Blanc)	● Location Salles (Tivoli - Château Blanc) ● Assainissement
Ven 19 Juillet	● Culture ● Animation Théâtrale	● Finances	● Politique de la Ville
Sam 20 Juillet	● Assainissement	● Politique de la Ville (Expo photos voyage Langeac)	● Culture ● Animation Théâtrale
Dim 21 Juillet	● Expo photos voyage Langeac	● Expo photos voyage Langeac	● Expo photos voyage Langeac
Lun 22 Juillet	● Développement Economique ● Location Salles (Tivoli - Château Blanc)	● Urbanisme ● Plan Local de l'Habitat	